

MAURITANIE-FRANCE

Plus de 1,7 milliard d'ouguiya pour financer des projets de développement

L'appui de la France à la Mauritanie s'est manifesté hier par la signature de deux nouvelles conventions de financements de plus d'un milliard sept cent millions d'ouguiya. Elles ont été signées par le ministre des Affaires Economiques et le directeur du département de l'Afrique de l'Ouest à l'Agence Française de Développement (AFD).

La première convention, d'un montant de quatre millions quatre cent mille Euros soit l'équivalent de 1.500.000.000 ouguiyas est relative au financement du programme d'actions de développement local et de lutte contre la pauvreté dans les

régions de l'Assaba et du Guidimakha (Programme VAINCRE) dans le cadre de l'exécution du contrat de désendettement et de développement (c2d) signé le 17 juillet 2003 entre notre pays et la France.

Le programme qui sera exécuté par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion donne une large place au renforcement des collectivités locales dans leurs missions d'équipement en infrastructures, de mise en place de services de base, de promotion du développement local et des activités productives et de gestion des ressources naturelles, en collabora-

tion avec la société civile.

D'un montant de Sept cent cinquante mille (750.000) euros, soit l'équivalent de Deux cent cinquante cinq millions (255.000.000) ouguiyas, la deuxième convention est destinée à la mise en place d'un fonds d'études et de préparation des projets et l'instruction de nouveaux projets inscrits dans le programme d'intervention de l'AFD en Mauritanie pour la période 2005-2007.

Ces deux nouvelles conventions viennent concrétiser un partenariat entre la Mauritanie et la France qui repose sur une vision positive et partagée de l'avenir et des grands enjeux et défis du développement. **PAGE 3**

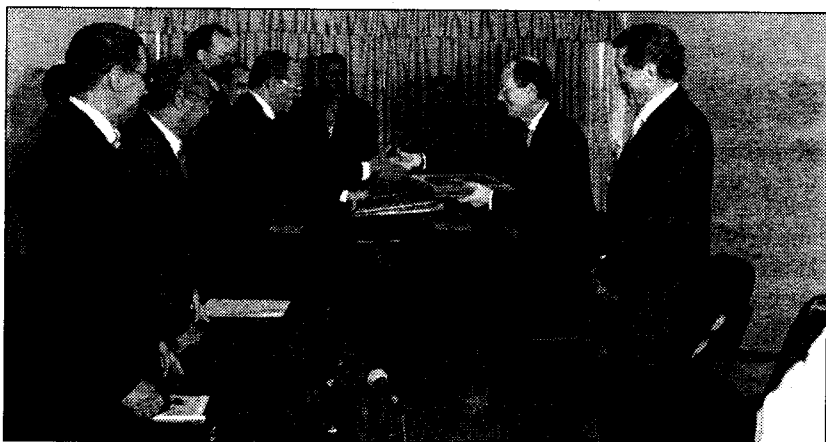


Plus de 1,7 milliard d'ouguiya pour financer des projets de développement

La Mauritanie et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé hier matin deux conventions portant sur le financement de programmes de lutte contre la pauvreté dans les wilaya de l'Assaba et du Guidimakhà et pour les projets de développement pour la période 2005-2007.

La première convention d'un montant de quatre millions quatre cent mille Euros soit l'équivalent de 1.500.000.000 ouguiyas relative au financement du programme d'actions de développement local et de lutte contre la pauvreté dans les régions de l'Assaba et le Guidimakha (Programme VAINCRE) entre dans le cadre de l'exécution du contrat de désendettement et de développement (c2d) signé le 17 juillet 2003 entre notre pays et la France. Le programme qui sera exécuté par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion donne une large place au renforcement des collectivités locales dans leurs missions d'équipement en infrastructures, de mise en place de services de base, de promotion du développement local et des activités productives et de gestion des ressources naturelles, en collaboration avec la société civile.

La deuxième convention d'un montant de Sept cent cinquante mille (750.000) euros, soit l'équivalent de Deux cent cinquante cinq millions (255.000.000) ouguiyas est destinée à la mise en place d'un fonds d'études et de préparation des projets et l'instruction de nouveaux projets inscrits dans le programme d'intervention de l'AFD en



Mauritanie durant la période 2005-2007.

Les deux conventions ont été signées par M. Sidi Ould Didi, ministre des Affaires Economiques et du Développement et M. Moineville, directeur du département de l'Afrique de l'Ouest à l'Agence Française de Développement.

Dans une allocution prononcée pour la circonstance M. Sidi Ould Didi a déclaré que les deux conventions de financement constituent un témoignage éloquent des relations exemplaires existant entre la Mauritanie et la France et que les deux projets concernés permettront d'atteindre d'importants objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté adoptée par le gouvernement mauritanien conformément aux orientations du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, et mises en oeuvre par le gouvernement du Premier ministre, Maître Sghair Ould M'Bareck.

Le ministre a renouvelé au gouvernement et au peuple français la gratitude du peuple et du gouvernement mauritaniens.

Intervenant à son tour, son Excellence l'ambassadeur de France en Mauritanie a relevé que cette cérémonie de signature est " une nouvelle occasion de concrétiser le partenariat fidèle entre la Mauritanie et la France, qui repose, sur une vision positive et partagée de l'avenir et des grands enjeux et défis du développement de la Mauritanie ".

Au sujet du premier projet, M. Patrick Nicoloso a indiqué que l'appui du Commissariat à la Lutte contre la Pauvreté (CDHLCPI), concepteur mais aussi maître d'ouvrage de ce programme, sera déterminant et requiert aussi un écho efficace dans les autres administrations car ce programme, plus que tout autre, repose sur des initiatives incontournables de coordination et de concertation étroite entre les services des départements de l'Intérieur, des Finances, de la Santé et de l'Education.

Le diplomate français a souligné que le second projet donne au gouvernement mauritanien les moyens d'en élaborer rapidement plusieurs et permet s'asseoir les bases d'une croissance rapide des actions de développement que la France et la Mauritanie mèneront en partenariat, avec un effet de levier considérable.

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du Commissaire adjoint aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion